

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /6.3

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent de catégorie A ou B à temps complet - Service Finance / comptabilité et Marchés Publics

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de renforcer le service finance/comptabilité par un comptable public, de catégorie A ou B, à temps complet. Il propose au comité syndical de créer un emploi permanent afin de prendre en charge les différentes tâches d'exécution du budget du SDET et de son budget annexe. L'agent recruté pourra renforcer également le service marché public.

Cette personne ressortissante du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs territoriaux sera rattachée hiérarchiquement au responsable des finances (suivant le profil de la personne recrutée le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence).

Le président propose au Comité syndical de se prononcer sur cette création d'emploi permanent de catégorie A ou B.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la création d'un emploi de catégorie A ou de catégorie B à temps complet, filière administrative, au service Finance
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024
- **Précise** que le tableau des effectifs sera mis en jour en conséquence suivant le grade sur lequel la personne sera recrutée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 21 mars 2024

**Le Président
M. Alain ASTIE**



**Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL**

